

NOS PROPOSITIONS POUR **UN PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**

La Fédération CINOV propose d'intégrer deux grands principes dans l'écriture du plan de relance :

- La crise actuelle doit être **un véritable accélérateur de transitions énergétique, écologique et numérique** que doivent franchir nos sociétés ;
- Toutes les mesures d'un plan de soutien massif aux entreprises doivent être totalement compatibles avec ces conversions en prenant en compte en particulier, des critères comme **la transition bas-carbone, la régénération de la biodiversité et la définition d'un nouveau pacte social**.

Dans ce cadre, plusieurs priorités sont proposées pour l'ensemble des acteurs :

- **Faire du plan de relance une réalité de l'engagement de la France pour l'atteinte des objectifs européens et internationaux** (énergie, climat, biodiversité, économie circulaire, bruit, développement durable, ...) dans l'ensemble des secteurs d'activités et des territoires ;
- **Orienter les financements vers la transition écologique ;**
- **Développer le management de la transition des organisations et des territoires ;**
- **Impulser des projets d'économie circulaire et de circuits courts** permettant la relocalisation industrielle ;
- **Comblent le retard français dans la réalisation des objectifs de développement des énergies renouvelables** en mettant en œuvre les moyens appropriés ;
- **Mettre en place une gouvernance élargie à tous les acteurs.**

Nos propositions correspondant à la mise en œuvre de ces priorités sont les suivantes :

I - TROIS PROPOSITIONS STRUCTURANTES, QUI SONT UNE BASE INDISPENSABLE À LA MISE EN PLACE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

NOS PROPOSITIONS

Intégrer dans les dispositifs de financement, garantis par l'État et les collectivités territoriales, **une clause de respect de la réglementation environnementale** avec un bonus possible en cas d'engagement supplémentaire dans la transition écologique. Chaque entreprise pourrait disposer d'un délai maximum de 2 ans afin de réaliser les démarches de mise en conformité nécessaires.

Créer un fonds d'aide au conseil qui permettrait :

- **D'accompagner les organisations et les territoires dans la préparation et l'acceptabilité par tous les acteurs des projets soutenant la transition écologique** (dont la planification territoriale), en finançant les acteurs de la concertation (État, collectivités locales, ONG, entreprises, salariés) pour leur donner les moyens d'intervenir, ainsi que les maîtres d'ouvrage et les AMO pour le suivi et l'évaluation.
- **De soutenir le management de la transition écologique des organisations et des territoires** par :
 - une évaluation de la dépendance économique de l'activité de l'entreprise vis-à-vis des services rendus par la nature ;
 - l'élaboration d'un **plan de transition** au regard des enjeux environnementaux ;
 - un **plan de continuité d'activité**, de sécurité et de résilience
 - la mise en place d'indicateurs biodiversité.
 - Le développement d'actions « RSE et développement durable »

II - 7 PROPOSITIONS SECTORIELLES

NOS PROPOSITIONS

Promouvoir les projets d'économie circulaire de territoires et d'entreprises, en soutenant une approche en cycle de vie, en finançant l'ingénierie et la concertation nécessaires pour favoriser les matériaux biosourcés et le recyclage.

Établir l'empreinte écologique des produits et services consommés sur les territoires mais aussi des citoyens, des entreprises et des collectivités locales, en finançant la mise à disposition de l'information et des moyens d'amélioration de leur empreinte carbone et de leur impact sur la biodiversité, de la durabilité des produits de mode de vie, de consommation et de production. La publication des résultats et leur diffusion permettra de valoriser les pratiques vertueuses.

Renforcer la mobilité durable, en intégrant une analyse environnementale à tout plan de mobilité (institution ou territoire), pour en accélérer la mise en place et en améliorer les objectifs.

Prendre en compte l'environnement dans tout projet d'aménagement ou de construction, par la réalisation d'un diagnostic écologique pour éviter toute destruction/perturbation d'espèces végétales et animales, en limitant l'impact des travaux sur les milieux et en préservant et développant des espaces favorables à la biodiversité, dans l'optique de la séquence ERC.

Intégrer dans tous les dispositifs de financement des entreprises garantis par l'Etat une clause d'information relative à l'éligibilité de l'activité à la taxonomie européenne sur la finance durable pour l'atténuation et l'adaptation climatique, avec des financements complémentaires pour celles dont les activités sont éligibles.

Mettre en place un crédit d'impôt « RSE » à destination des TPE. Celui-ci porte sur un soutien des actions environnementale et sociétale pouvant aller jusqu'à un cofinancement à hauteur de 50% maximum de la dépense éligible et dans la limite de 1000€/an et par entreprise.

Créer une plate-forme numérique à destination des TPE/PME facilitant l'identification de l'importance carbone et sociétale de leurs initiatives écoresponsables. Pour que les entreprises sachent quelles actions écoresponsables peuvent être mises en place avec des effets immédiats, elles ont besoin de se mesurer et d'identifier les impacts de leurs actions.

Ces propositions peuvent être financées en mobilisant les dispositifs d'aide européens. Une ingénierie spécifique est nécessaire pour la mobilisation effective de ces financements (dont une partie est régulièrement perdue par sous-utilisation). **Ces financements doivent intégrer non seulement l'ingénierie, mais également les maîtres d'ouvrage et les acteurs territoriaux.**

Il est enfin rappelé que la mise en œuvre de ces propositions nécessite le maintien et le développement d'une **AMO indépendante, compétente et rémunérée à sa juste valeur**.

**PRINCIPALES PROPOSITIONS DE CINOV
POUR UNE RELANCE ÉCONOMIQUE ET DURABLE DU SECTEUR**

- **Intégrer dans les dispositifs de financement une clause relative à la preuve que l'entreprise respecte la réglementation environnementale.**
- **Accompagner les organisations et les territoires dans la préparation et l'acceptabilité par tous les acteurs des projets soutenant la transition écologique.**
- **Développer le management de la transition écologique des organisations et des territoires.**
- **Promouvoir les projets d'économie circulaire de territoires et d'entreprises.**
- **Établir l'empreinte écologique des produits et services consommés sur les territoires mais aussi des citoyens, des entreprises et des collectivités locales.**
- **Renforcer la mobilité durable, en intégrant une analyse environnementale à tout plan de mobilité.**
- **Prendre en compte l'environnement dans tout projet d'aménagement ou de construction, par la réalisation d'un diagnostic écologique.**
- **Intégrer dans tous les dispositifs de financement des entreprises une clause d'information relative à l'éligibilité de l'activité à la taxonomie européenne.**
- **Comblent le retard français dans la réalisation des objectifs de développement des énergies renouvelables.**